

DEPARTEMENT : CHARENTE-MARITIME
COMMUNE : AUTHON - EBEON
SITE CLASSE DU CHATEAU D'AUTHON ET DU MOULIN DE GUIGNEBOURG

Le site est délimité au Sud par le ruisseau du Dandelot au Nord par le chemin départemental 134 de BRIZAMBOURG à MATHA.

Liste des parcelles classées :

Section AB : 1/1 000 : 92 à 96

Section A3 : 1/2 500 : 420 à 433, 548 à 550.

Y compris le Dandelot et la berge le long du CVO n° 7 à partir de la parcelle n° 87 section AB jusqu'au pont du chemin rural à l'Est de la parcelle n° 548 de la section A3.